



REPUBLIQUE FRANÇAISE

NOUVELLE-CALÉDONIE

PROVINCE NORD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
CONFORMÉMENT À
L'ARTICLE 204
DE LA LOI 99-209

Délibération N° 2019- 49 /APN du 1^{er} mars 2019

approuvant le Plan Climat Energie de la province Nord (PCEPN).

L'assemblée de la province nord,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°135 du 23 juin 2016 portant approbation du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) par le gouvernement de la nouvelle Calédonie,

Vu la délibération n° 2008-306/APN du 24 octobre 2008 relative au code de l'environnement de la province Nord. (JONC du 29 décembre 2008 - Page 8578),

Vu la délibération n°2013-190/APN du 28 juin 2013 portant organisation de la direction du développement économique et de l'environnement (DDEE), et précisant la mission du service développement durable (SDD) à l'article 5 « la conception et la mise en œuvre d'un plan climat-énergie provincial en cohérence avec celui du Pays »,

Considérant l'avis favorable de la commission mixte (commission du développement économique et commission de l'environnement) réunie le 30 janvier 2019,

Considérant l'avis favorable de la commission de l'aménagement et du foncier réunie le 12 février 2019 ;

A adopté en sa séance publique du 1^{er} mars 2019, les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : Le Plan Climat Energie de la province Nord (PCEPN) joint en annexe est approuvé par l'assemblée de la province Nord (APN).

Dans le respect des objectifs et orientations stratégiques et administratives de la province Nord, le plan d'actions du PCEPN définit un cadre opérationnel d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, en cohérence avec les politiques publiques provinciales. Ce cadre s'organise au travers de 18 axes d'actions, présentés dans le tableau ci-après :

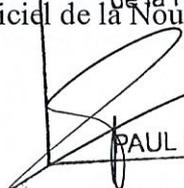
Axe 1 :	Inciter au développement des meilleures techniques constructives
Axe 2 :	Soutenir les filières d'énergies renouvelables
Axe 3 :	Mettre en place une Politique de Production et de consommation durable en Province Nord (PPCD-PN), en lien avec l'objectif d'indépendance alimentaire (Agriculture, Pêche, Aquaculture)
Axe 4 :	Développer le captage de carbone
Axe 5 :	Mettre en place un schéma de déplacement à l'échelle de la Province Nord
Axe 6 :	Inciter à la réalisation de plans de déplacements (administration, entreprises, interentreprises, scolaires)
Axe 7 :	Inciter aux modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
Axe 8 :	Inciter au développement de véhicules moins émissifs en GES
Axe 9 :	Améliorer la maîtrise de l'énergie et engager des actions de compensation des émissions de GES
Axe 10 :	Améliorer la connaissance des risques : Erosion, Surcote, Tsunami, inondation, glissement de terrain
Axe 11 :	Améliorer la vigilance et la prévention du risque
Axe 12 :	Protéger les biens et les personnes
Axe 13 :	Optimiser la gestion de la ressource en eau
Axe 14 :	Intensifier la gestion des espaces naturels
Axe 15 :	Verdir les aides provinciales
Axe 16 :	Sensibiliser, communiquer et former la population
Axe 17 :	Mettre en œuvre l'exemplarité de la collectivité Province Nord (actions PAC)
Axe 18 :	Gouverner et piloter le PCEPN

De chacun des 18 axes du Plan Climat Energie de la province Nord (PCEPN) sont identifiées une ou plusieurs actions correspondantes. Le plan d'actions contient 18 axes développant en totalité 63 actions. Le détail des actions du PCEPN sont en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : Le Plan Climat Energie de la province Nord (PCEPN) est révisé tous les 5 ans. Cette révision est précédée d'une évaluation des actions et des émissions de GES sur l'ensemble du territoire de la province Nord.

Article 3 : La présente délibération sera enregistrée, transmise à la Présidente de l'Assemblée de la Province Nord et publiée au journal officiel de la République pour la province Nord et publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président de l'Assemblée
de la Province Nord
de la Nouvelle-Calédonie.


PAUL NEAOUTYINE

Annexe 1 : Le plan d’actions du PCEPN (plan climat énergie de la province Nord).

Les ACTIONS du PCEPN.		
THEMATIQUES (x6)	AXES STRATEGIQUES (x18)	ACTIONS (x63)
1 : Résidentiel & tertiaire	AXE 1 : Inciter au développement des meilleures techniques constructives	1. Rédiger une charte Province Nord sur la conception bioclimatique des bâtiments
		2. Inciter à la réalisation de diagnostics de performance énergétique des bâtiments au-delà du patrimoine provincial
		3. Réaliser un état des lieux des pratiques constructives (qualité des matériaux, structures, confort)
		4. Soutenir l'innovation et le savoir-faire local dans les techniques de construction et le cas échéant, accompagner la création de labels (agrément des matériaux locaux, qualité et performance énergétique des constructions)
		5. Soutenir le développement technique et économique des filières locales de matériaux de construction
		6. Intégrer les préconisations constructives dans les documents d’urbanisme et dans la commande publique
		7. Développer les aides à la construction et à la réhabilitation de l’habitat
		8. Contribuer à organiser la montée en compétence des professionnels et diffuser les meilleures techniques constructives (accompagnement à la formation, dispositifs de rencontres et partages entre professionnels)
	AXE 2 : Soutenir les filières d’énergies renouvelables	9. Inciter au développement des énergies renouvelables sur l’ensemble du territoire provincial
		10. Intégrer des prescriptions EnR dans les codes de l’habitat aidé, d’urbanisme et CODEV
		11. Solaire thermique : inciter à l’amélioration de la performance du réseau AEP pour l’alimentation des chauffe-eau solaires
2 : Agriculture, pêche, aquaculture, sylviculture, IAA	AXE 3 : Mettre en place une Politique de Production et de consommation durable en Province Nord (PPCD-PN) <i>en lien avec l’objectif d’indépendance alimentaire (Agriculture, Pêche, Aquaculture)</i>	12. Proposer aux décideurs l’intérêt-opportunité d’établir une PAD-PN (volets agriculture, pêche, aquaculture)
		13. Faire un état des lieux
		14. Définir les objectifs et les axes de développement
		15. Partager les résultats et les objectifs de la PAD-PN
		16. Développer les filières de traitement des déchets agricoles et alimentaires
		17. Favoriser la mise en place de circuits courts
		18. Améliorer la capacité des ressources naturelles et des productions agricoles à subvenir aux besoins alimentaires

	AXE 4 : Développer le captage de carbone	19. Evaluer la pertinence et la faisabilité de la réduction des émissions de GES par la gestion des écosystèmes terrestres (REDD+) et de captage de carbone par le reboisement
3 : Transport et mobilité	AXE 5 : Mettre en place un schéma de déplacement à l'échelle de la Province Nord	20. Réaliser un état des lieux : Transport de personnes
		21. Réaliser un état des lieux : Transport de marchandises
	AXE 6 : Inciter à la réalisation de plans de déplacements (administration, entreprises, interentreprises, scolaires)	22. Etudier les différentes opportunités de développement du transport durable (transports en commun, covoiturage, modes doux, report modal et optimisation du fret, plans de déplacement, etc.)
		23. Identifier les actions déjà en place
		24. Mener une campagne de sensibilisation et de valorisation des bonnes pratiques
	AXE 7 : Inciter aux modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	25. Mettre en place un accompagnement des entreprises et administrations
		26. Accompagner l'organisation des transports collectifs
	AXE 8 : Inciter au développement de véhicules moins émissifs en GES	27. Inciter au développement d'infrastructures favorisant les modes doux
28. Accompagner la mise en place de réseaux de covoiturage et sensibiliser la population		
4 : Mines et métallurgie	AXE 9 : Améliorer la maîtrise de l'énergie et engager des actions de compensation des émissions de GES	29. S'appuyer sur les actions portées par le STENC pour la diffusion de véhicules moins émissifs
		30. Inciter à la diffusion des véhicules hybrides et électriques
		31. Œuvrer à la mise en place d'un cadre de travail collaboratif entre la Province et les industriels
5 : Adaptation au changement climatique	AXE 10 : Améliorer la connaissance des risques : <i>Erosion, Surcote, Tsunami, inondation, glissement de terrain</i>	32. Travailler sur le mix énergétique (projets de co-combustion KNS, alternatives renouvelables aux groupes électrogène sur mines)
		33. Contribuer à faire évoluer le cadre réglementaire (compensation CO2)
		34. Clarifier les compétences, gouvernance et moyens pour établir des cartes d'aléas
		35. Etablir les cartes d'aléas érosion, surcote, tsunami, inondation, glissement de terrain
	AXE 11 : Améliorer la vigilance et la prévention du risque	36. Déterminer les enjeux liés aux aléas érosion, surcote, tsunami, inondation, glissement de terrain
		37. Etablir les cartes de risques en croisant les cartes d'aléas avec celles des enjeux
	AXE 12 : Protéger les biens et les personnes	38. Améliorer la prévention du risque
		39. Améliorer la vigilance
	AXE 13 :	40. Identifier et mettre en œuvre les mesures de protection curative en fonction du niveau de risque (érosion, surcote, tsunami, inondation, glissement de terrain)
		41. De manière préventive, accompagner les autorités communales et coutumières pour l'installation des populations dans des zones sécurisées ou moins exposées, (outil d'aide à la décision PUD)
	42. Réduire les consommations d'eau (lutte contre les gaspillages, fuites, récupération)	

	Optimiser la gestion de la ressource en eau	43. Développer des outils de planification
		44. Mettre en cohérence les PUD avec les Schémas Directeurs d'AEP et les zones d'intérêt agricole
		45. Renforcer la ressource en eau dans les zones nécessiteuses
		46. Développer la réutilisation des eaux usées
		47. Mettre en place des ouvrages de stockage de l'eau pour satisfaire les besoins
	AXE 14 : Intensifier la gestion des espaces et ressources naturels	48. Renforcer les dispositifs de lutte contre les espèces invasives animales et végétales
		49. Renforcer la lutte contre les feux de brousse et intensifier les opérations de restauration des sites dégradés
		50. Accompagner les actions de lutte contre l'érosion terrestre et les phénomènes d'engravement et d'inondation des zones littorales du Sud Minier
		51. Renforcer la résistance des écosystèmes marins
		52. Arrêter et planifier les actions à mettre en œuvre issues de l'étude en cours sur le verdissement des aides provinciales
6 : Actions supports transversales	AXE 15 : Verdir les aides provinciales	52. Arrêter et planifier les actions à mettre en œuvre issues de l'étude en cours sur le verdissement des aides provinciales
	AXE 16 : Sensibiliser, communiquer et former la population	53. Intégrer les sujets climat énergie dans les évènementiels organisés sur l'ensemble du territoire provincial
		54. Développer les outils et supports de communication adaptés à chaque cible et évènement (stratégie de communication)
		55. Exploiter les réseaux et organisations existantes de communication pour sensibiliser aux enjeux du changement climatique.
		56. Contribuer à organiser la formation et la montée en compétence.
	AXE 17 : Mettre en œuvre l'exemplarité de la collectivité Province Nord (PAC : plan d'action climat administration PN)	57. Réaliser l'Axe PAC « les déplacements moins émissifs »
		58. Réaliser l'Axe PAC « les achats écoresponsables »
		59. Réaliser l'Axe PAC « la gestion des déchets »
		60. Réaliser l'Axe PAC « la maîtrise de l'énergie »
		61. Réaliser l'Axe « la communication »
	AXE 18 : Gouverner et piloter le PCEPN	62. Définir, mettre en place et animer la concertation avec les partenaires externes (rencontres régulières avec les partenaires institutionnels et Club Climat de la Province Nord).
		63. Définir, mettre en place et animer le pilotage et le suivi des actions du PCEPN au sein et entre les directions et services provinciaux